

Le bilan qui convient de tirer de cette concertation est le suivant :

1/ MISE A DISPOSITION DU PORTER A CONNAISSANCE DE L'ETAT ET D'UN REGISTRE POUR CONSIGNER LES OBSERVATIONS

Un registre de recueil des observations a été à la disposition du public en mairie tout au long de la révision du PLU, à compter du 26/01/2015. Ce dernier n'a recueilli aucune observation ou demande.

Toutefois, des permanences ont été tenues par M. le Maire et son adjointe à l'urbanisme, sur les plages horaires d'ouverture de la Mairie, afin de recevoir les Lhermois pour répondre à leurs questions.

Quatre propriétaires fonciers ont adressé à M. le Maire un courrier de demande d'informations datés des 19/06/2015 - 08/12/2015 - 30/09/2016 - 27/04/2018.

2/ INSERTION D'INFORMATIONS DANS LE JOURNAL MUNICIPAL, SUR LE SITE WEB DE LA COMMUNE ET SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA MAIRIE

Une information régulière sur l'avancement du projet de PLU a été apportée :

- dans les journaux municipaux n°s 58 - 59 - 63 - 64.
- sur la page facebook de la mairie (questionnaire sur le co-voiturage le 15 juin 2015, état d'avancement du PLU le 27 octobre 2017, information sur les réunions publiques : 23 février 2018 - 3 mars 2018, ...),
- sur le site de la mairie (<http://www.mairie-lherm.fr/>)

3/ INFORMATIONS PAR VOIE DE PRESSE, D'AFFICHAGE OU TOUT AUTRE MOYEN :

Plusieurs articles sont parus dans la Dépêche :

- le 12/06/15 pour présenter les grandes orientations du PADD en termes de développement urbain
- le 12/08/2015 un article est paru relatif à la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- le 23/10/2015 un article informant la population de la mise en ligne du Projet de Développement Durable sur INTERNET
- le 2/03/18 un article est paru concernant l'organisation d'une réunion publique du 7 mars 2018
- le 7/03/2018 rappelant la réunion publique du 7/03/2018
- le 21/03/2018 un article est paru afin de présenter les éléments de la réunion publique du 7 mars 2018
- Les 21/06/2014 - 06/09/2014 - 13/12/2014 - 16/12/2014 - 07/09/2016 - 23/10/2018 ont été publiés les ordres du jour des conseils municipaux évoquant le sujet de la révision du PLU.
- Les comptes rendus afférents à ces conseils municipaux sont publiés sur le site de la Mairie : www.mairie-lherm.fr, et ont été affichés au lieu habituel de la Mairie durant un mois.

Un numéro spécial a été distribué à la population en mars 2018 afin de rappeler la procédure du PLU, les orientations du PADD, la définition des zones d'un PLU ainsi que le calendrier prévisionnel.

Deux réunions publiques ont été organisées à la salle des fêtes de Lherm le 17 septembre 2015 et le 7 mars 2018. L'organisation de chaque réunion a été portée à la connaissance du Public par voie de presse, sur la page Facebook de la mairie et sur le site internet.

Lors de la réunion publique du 17 septembre 2015, une trentaine de personnes étaient présentes. Les éléments suivants ont été présentés :

- le contenu d'un PLU
- la synthèse du diagnostic
- le PADD

Le débat avec la population a porté sur les énergies renouvelables, les modalités de définition du nombre de logements dans le PADD et l'utilité d'aménager le chemin de Vie Longue.

Lors de la réunion publique du 7 mars 2018, une cinquantaine de personnes étaient présentes. Les éléments suivants ont été présentés :

- le contenu d'un PLU
- les orientations du PADD
- la traduction réglementaire du PADD

Le débat avec la population a principalement porté sur le projet photovoltaïque et son impact sur les terres agricoles, la date prévisionnelle de l'enquête publique, le développement de la zone de Coucoures, les modalités de prise en compte de la rétention foncière dans le projet de PLU, la localisation des hectares restitués en zone agricole.

4/MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DES PRINCIPAUX DOCUMENTS AU FUR ET A MESURE DE L'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE EN PARTICULIER LE PADD DE LA COMMUNE

Le PADD a été mis à disposition sur le site de la mairie (<http://www.mairie-lherm.fr/la-mairie/urbanisme/>)

Le 30/09/2015, des panneaux d'affichage ont été installés sous le porche d'entrée à la mairie afin de présenter la démarche du PLU et le diagnostic :

CONCERTATION PUBLIQUE



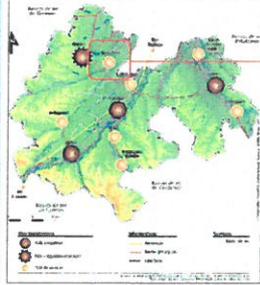
COMMUNE DE LHERM
Plan Local d'Urbanisme



Depuis octobre 2016, la commune est engagée dans le réviser de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec l'assistance de l'agence d'urbanisme ARTELIA.

Dans le cadre de la concertation permanente sur le PLU, la présente exposition met en lumière les principaux éléments du diagnostic et les enjeux qui en découlent.

TERRITOIRE DU SCOT DU PAYS SUD TOULOUSAIN



Les différentes prescriptions du SCOT sont applicables à Lherm (départ. 3212) :

- Un potentiel d'accueil maximal de 500 logements à l'horizon 2030 avec une consommation foncière pour de l'habitat limitée à 42 ha.
- Un développement urbain centré essentiellement au niveau du bourg avec néanmoins 5 hameaux à maîtriser.
- Le maintien d'une coupure d'urbanisation avec Béret.

Le PLU

Le PLU est un outil de planification qui détermine le projet de développement communal pour les années à venir en prenant en compte toutes les thématiques qui touchent le territoire et qui ont une incidence sur l'évolution du cadre de vie.

Ce projet, décrit au travers d'un document appelé le « Projet d'Aménagement et de Développement durable » (PADD) doit :

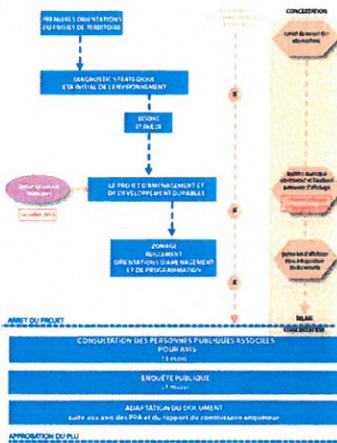
- prendre en compte les politiques nationales et les grandes politiques communales;
- être compatible avec les documents supra-communales, que sont notamment le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le PLU (Plan Local de l'habitat).

A partir des orientations retenues, à fin les règles d'occupation et d'utilisation du sol : où, quoi, comment construire ?

Le contenu du PLU :



Le déroulement de la procédure d'élaboration d'un PLU





ÉCONOMIE

Lherm constitue un véritable pôle de service de proximité dynamique tant à l'échelle de la commune que de celle du bassin de vie de Rieumes.

Enjeux

- Assurer une dynamique économique sur la base des objectifs du SCOT du Pays Sud Toulousain.
- Renforcer le rôle de pôle économique d'intérêt local.
- Maintenir les conditions favorables à la pérennité de l'activité agricole.

ÉQUIPEMENTS-SERVICES

Des équipements de services permettant de répondre aux besoins de la population. Un regroupement des équipements petite enfance, scolaire et sportif, à proximité immédiate du bourg.

Enjeux

- Veiller à apporter une cohérence entre :
 - choix de localisation du développement urbain et proximité des équipements,
 - développement urbain et capacité des réseaux (AEP, STEP, défense incendie),
 - prolonger l'effort de centralisation des équipements publics amorcée depuis le précédent PLU.

TRANSPORT-DEPLACEMENT

Des liaisons douces favorisées avec les équipements publics. Un maillage de la commune en bandes et pistes cyclables.

Enjeux

- Maintenir une proximité entre le développement et équipements.
- Intégrer les déplacements doux dans les projets d'urbanisation et assurer une connexion avec les cheminements existants.
- Faciliter la mise en place du co-voiturage.

DÉMOGRAPHIE

Lherm compte 3566 habitants en 2015.

Avec une croissance continue et soutenue notamment dans les années 80, en lien avec la périurbanisation de l'agglomération Toulousaine, Lherm est une commune à fort dynamisme démographique.

Enjeux

- Se doter des moyens d'atteindre au maximum 4300 habitants en 2030 conformément aux objectifs du SCOT du Pays du Sud Toulousain à partir du T = 0 de 2010.

HABITAT

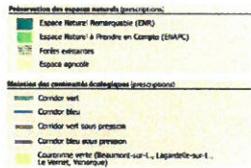
Lherm représente un territoire attractif pour les actifs travaillant sur le pôle d'emploi de l'agglomération Toulousaine et du Muretain.

La commune a connu une forte production de logements (l'une des plus marquée de la communauté de communes du Sèvis avec notamment 212 logements autorisés entre 2010 et 2015) et une croissance significative du parc de logements sociaux ces dernières années.

Enjeux

- Poursuivre la diversification du parc aussi bien sur le collectif que le collectif et le social pour recouvrir l'ensemble du parcours résidentiel.
- Répondre à l'objectif de production de logements sociaux du PLH (2012-2016) : 8PLS, 46 PLUS et 36 PLAI (soit 90 logements).
- Répondre à l'objectif défini par le SCOT (+ 530 logements à 2030 dont au minimum 130 logements en collectifs et 90 logements sociaux avec une densité moyenne de 15 à 25 logements à l'hectare).

L'ENVIRONNEMENT



La qualité environnementale du territoire de Lherm est notamment liée à :

- Un réseau hydrographique dense, siège d'une trame bleue facilement identifiable,
- Des boisements rivulaires et de pente identifiés comme espaces naturels remarquable ou à prendre en compte.

Enjeux

- Préserver les espaces naturels d'intérêt identifiés.
- Prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement urbain.

PATRIMOINE ET PAYSAGE

Pieu de bâti dans la vallée du Touch
 Le bourg ancien le long de la route de Toulouse
 Extensions urbaines linéaires le long des voies
 Hameau ancien
 Bâti dispersé dans l'espace agricole



Enjeux

- Protéger les coupures vertes entre les quartiers bâtis.
- Dessiner les contours de l'espace urbanisé en fonction des structures paysagères.
- Stopper le développement linéaire et aménager les entrées de ville.

Développement récent sur le terrain bas, en rupture avec les implantations traditionnelles

SCI Sardelis Nouveau
Gérard CAMPAGNE
104 chemin de Sardelis
31600 Le Lherm
06 11 55 92 45

A l'attention de Monsieur Le Maire

Le Lherm, le 19 Juin 2015

Objet : Présentation projet d'aménagement

Monsieur Le Maire,

Suite à notre entretien dans vos bureaux, je souhaiterais vous présenter le nouveau projet d'aménagement du domaine de Sardelis.

Le projet initial répondait à la demande de logements attendue par le personnel de l'Aérodrome (stagiaires et employés en formation).

A l'heure actuelle l'Aérodrome a subi de forts changements, ce personnel spécifique a été délocalisé.

Le projet initial n'est donc plus rentable, un nouveau projet se dessine (cf plan ci-joint).

Je réhabilite actuellement les bâtiments 5 et 6 en un local traiteur et en une salle de réception et j'envisage d'aménager le domaine de Sardelis comme suit :

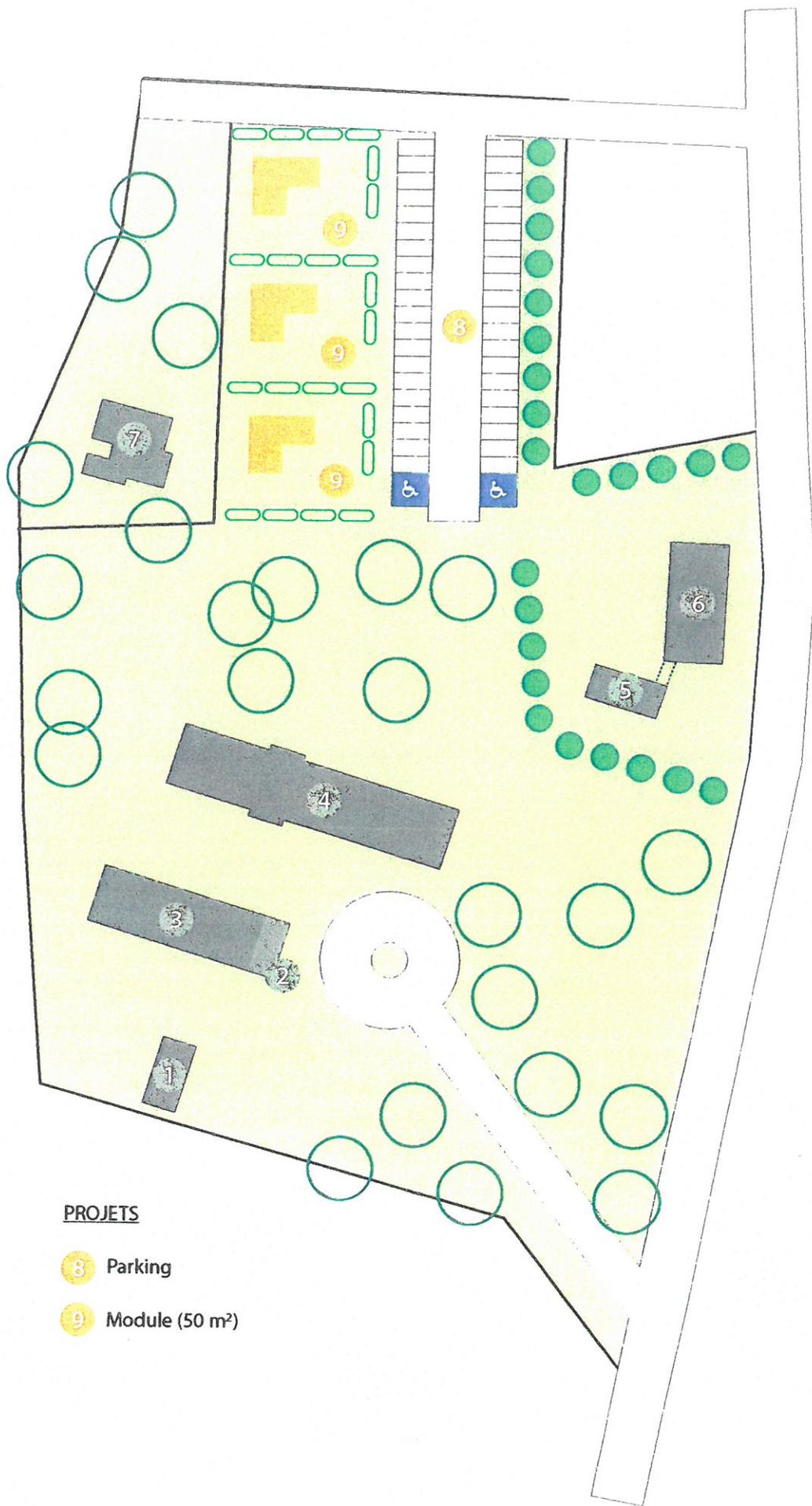
- Le bâtiment principal dit « Château » accueillerait une partie de bureaux et salles de séminaires et une partie appart'hôtel.
- Un parking et trois modules de 50 m2 seraient créés au nord du domaine pour desservir la salle de réception et le local traiteur.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Cordialement,

SCI Sardelis Nouveau
Gérard CAMPAGNE





BÂTIMENTS EXISTANTS

- ① Logement gardien
- ② Accueil bar
- ③ Atelier corps de ferme
- ④ Château
- ⑤ Local traiteur
- ⑥ Salle de réception
- ⑦ Villa

PROJETS

- ⑧ Parking
- ⑨ Module (50 m²)

M^{re} PINHO DOS SANTOS -
13 rue Jehan de Tilha
Cd. 31600 Lherm.

À l'attention du Maire du Cd
Mairie du Lherm. 31600

Monsieur le Maire,

Je reviens vers vous, à la suite de notre entrevue
du samedi matin, 21 novembre 2015, à la mairie du
Lherm.

Je voulais savoir si vous pourriez reconsidérer votre
réponse quant au fait de vouloir rendre constructible
les 2 parcelles C741 et C743 que j'ai en ma possession
issues d'un héritage, route de l'aérodrome.

En effet, j'ai des difficultés financières qui vont m'obliger
à me séparer de mon bien actuel situé à Ca.
pour reconstruire une habitation plus petite.

Or, possédant cet unique terrain au Lherm, il est
rapidement devenu dans nos esprits la solution

à nos problèmes actuels.

Aussi, pourriez-vous, Monsieur le Maire, reconsidérer
ma situation pour nous sortir de ce mauvais pas?

D'autre part, mes enfants prenant l'âge de
l'indépendance c'est l'occasion pour moi d'être moins
seul et de me rapprocher de mes miens.

Je vous en remercie.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Pinho.

M^{me} PINTO DOS SANTOS -
13 rue Jean de Tilha
DX. 31600 Ruret -

Fait à DX, le 7 décembre 2015
À l'attention de Monsieur le Maire
du Lherm. 31600 Lherm.

Monsieur le Maire,

Je reviens vers vous, à la suite de notre entrevue
du samedi 21 novembre 2015 à la mairie du Lherm.

Je voudrais savoir si vous pourriez reconsidérer votre
réponse quant au fait de vouloir rendre constructible
les 2 parcelles C 741 et C 743 que j'ai en ma possession,
issues d'un héritage familial, route de l'aérodrome.

En effet, j'ai des difficultés financières qui vont
m'obliger à me défaire de mon bien actuel situé à DX
pour reconstruire une habitation plus petite.

Or, possédant cet unique terrain au Lherm, il
est rapidement devenu dans nos esprits la solution
à nos problèmes actuels.

Aussi, pourriez-vous, Monsieur le Maire, reconsidérer
ma situation pour nous sortir de ce mauvais pas ?

D'autre part, mes enfants prenant l'âge de l'indépendance,
c'est l'occasion pour moi d'être moins seule et de me
rapprocher de miens.

Je vous en remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire
mes salutations distinguées. Pinto.

MAIRIE DE LHERM.

À l'attention de Monsieur le Maire

2 avenue de

31600 LHERM

MAIRIE DE LHERM
31600
- 05 62 23 23 23
COURRIER REÇU



RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
n° de l'envoi : 1A 101 979 9431 0

Mr. BAYLAC Yves

Lherm, le 30 septembre 2016

Sté. SUD RECTIF MECANIQUE

326 Route de Bérat

31600 LHERM



A

Monsieur le Maire

Et son conseil municipal

31600 LHERM

Monsieur le Maire,

Suite à votre passage au sein de notre Sté. SUD RECTIF MECANIQUE et notre conversation téléphonique où vous m'informez que l'administration veut déclasser en zone agricole sur une partie des parcelles 869 et 870 qui avaient été classées en zone industrielle depuis quelques années, nous vous informons que, si cette décision se confirme, cela va avoir des conséquences très négatives pour l'avenir de notre entreprise.

En effet, ces parcelles en zone industrielle permettraient à SUD RECTIF MECANIQUE de prévoir pour 2018 l'implantation d'un bâtiment d'une superficie de 1000 à 1200m² afin de réaliser l'assemblage de sous-ensembles mécaniques de pièces principalement aéronautiques.

Afin d'atteindre le niveau requis, la Société a dû énormément s'investir pour obtenir, dans un premier temps, la qualification ISO 9001 (obtenue en janvier 2015) pour une période de trois ans.

Dans un deuxième temps, nous souhaiterions obtenir pour janvier 2018, la qualification : ISO EN 9100 qui nous permettrait de mettre en place l'activité pour l'assemblage de sous-ensembles.

La chambre de commerce et la région nous soutiennent dans ce projet et nous ont aidés pour des investissements de l'ordre de 350 000€ concernant l'achat de plusieurs machines de production et de contrôle. Si l'administration déclassé cette parcelle, le projet n'est plus envisageable et ces organismes ne vont pas comprendre le changement de décision alors qu'ils veulent nous aider afin de promouvoir l'emploi ; nous vous rappelons qu'au sein de la commune du Lherm, nous sommes l'entreprise qui emploie le plus de personnel, soit 22 personnes.

Notre Société a été créée à Lherm en 1980 et jusqu'en 1990 sous l'entité : BAYLAC SA et, de 1990 à ce jour, sous le nom de : SUD RECTIF MECANIQUE ; il faut souligner que, si ce nouveau projet aboutit, cela nous permettrait de créer dix nouveaux emplois, voire davantage si la conjoncture est favorable (2018-2019).

Nous vous informons également qu'un permis de construire est en cours sur les bâtiments existants afin de les rénover et agrandir.

En 1994, afin de diversifier l'activité, nous avons ouvert un site à CUGNAUX où nous faisons de la rectification de pièces mécaniques et en 2010 nous avons rapatrié cet atelier sur le site de Lherm,

contre l'avis de la mairie de CUGNAUX qui aurait souhaité nous voir réunis dans l'une de ses zones industrielles et qui sont indisponibles dans notre commune.

A noter que cette nouvelle activité « d'assemblage de pièces » ne nécessitera pas de mouvement régulier de personnel et de matériel avec le bâtiment actuel pouvant occasionner une gêne sur le trafic routier.

Il est important aussi de noter que les réseaux électrique, téléphonique et eaux sont existants et ne nécessiteront pas de travaux sous la voirie actuelle.

Dans l'espoir que ce projet retiendra toute votre attention ainsi qu'à votre conseil municipal, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire et votre conseil municipal, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Gérant,

Yves BAYLAC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Baylac', enclosed within a circular scribble.

Reçu en main propre
le 22 mai 2018



MME Marguerite Mina

12 Route de St Clar

31600 Lherm

MME Carole Sara

6 Allée du bois Mazan

33450 St Sulpice et Cameyrac

Monsieur le Maire

Mairie du Lherm

2 Av de Gascogne

31600 Lherm

Lherm, le 27 Avril 2018

Lettre Remise en main propre contre décharge

Objet : Demande d'information PLU

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions de nous avoir accordé le 20 avril à 11h à la mairie du Lherm le rendez-vous que nous avons sollicité.

Nous souhaitons cet entretien afin d'obtenir des précisions et des éclaircissements sur l'élaboration du nouveau PLU tel qu'il a été communiqué en réunion publique au mois de Mars 2018.

Nous vous avons notamment fait part de notre surprise quant au classement en zone verte dans le nouveau projet de PLU des terrains dont nous sommes propriétaires et dont les références cadastrales suivent :

Parcelles : 0201/0202/0203/0204/0205/0209/0210/0212/0213/0223 et 0228.

L'ensemble de ces terrains est classé dans le PLU en vigueur en zone 2AU (à urbaniser).

Nous avons échangé sur le sujet et vous nous avez fait part du fait que le nouveau PLU avait été élaboré selon les instructions contenues dans la lettre de cadrage que vous avez reçue des services de l'état. Entre autres consignes, vous avez l'obligation de libérer 55ha et de les affecter en terres agricoles.

Vous nous avez expliqué que pour respecter cette consigne vous avez reclassé toutes les zones 2AU en zone agricole ou zone verte.

De notre part, nous avons attiré votre attention sur les éléments suivants :

- La proximité de nos terrains avec le centre historique du village (mairie, église, commerces...).
- La situation des terrains au centre d'une zone urbanisée.
- L'accessibilité, des servitudes d'accès sont prévues au PLU en vigueur
- Nous avons remarqué qu'il y avait eu quelques (rares) exceptions au basculement des zones 2AU en zone agricoles, vous nous avez exposé les motifs de ces exceptions.

Par ailleurs, vous nous avez informées que nous avons la possibilité de contester la requalification des parcelles précitées en zone verte.

Nous vous confirmons que nous contestons, en effet, le classement de ces parcelles en zone verte.

A cet effet et comme vous nous l'avez proposé nous souhaiterions obtenir dès que possible et selon le calendrier que vous avez fixé, un rendez-vous avec l'enquêteur public chargé de recueillir les doléances relatives au projet de PLU.

Nous vous remercions à nouveau de votre écoute et vous prions de recevoir Monsieur le Maire nos respectueuses salutations.

Madame Marguerite MINA



Madame Carole SARA

